

RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DESSIN 2025
« JE RÊVE MON PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD »

Article 1 – Organisateur

Le concours est organisé par le SYCOPARC – Syndicat de Coopération pour le Parc naturel régional des Vosges du Nord, situé au 2 place du Château – 67290 La Petite Pierre.

Article 2 – Objet du concours

Ce concours a pour but d'inviter les enfants de 6 à 15 ans à représenter leur vision du futur du territoire du Parc naturel régional des Vosges du Nord à travers un dessin original.

Article 3 – Conditions de participation

- Participation gratuite et sans obligation d'achat.
- Ouvert aux enfants de 6 à 15 ans résidant dans une commune membre du Parc naturel régional des Vosges du Nord.
- Participation individuelle ou collective (famille, structure jeunesse...).
- Une seule œuvre par participant.
- Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs.

Article 4 – Modalités de participation

Les participants doivent :

Choisir un des trois thèmes suivants :

- Carte sensible du parc
- Vision du parc en 2045
- Ce que tu veux changer ou préserver

Envoyer un dessin original :

- Format : JPEG ou PDF, taille maximum A3.
- Envoi par courriel à : contact@parc-vosges-nord.fr
- Date limite : 15 novembre 2025 à minuit.

Article 5 – Sélection des lauréats

Un jury composé de membres du Parc, d'élus, de professionnels de l'éducation et d'artistes sélectionnera les œuvres selon :

- La pertinence avec le thème choisi
- L'originalité et la créativité
- La qualité graphique
- La sensibilité exprimée

Article 6 – Dotations

Les 50 premiers participants sélectionnés recevront :

- 1er prix : nuit en hébergement insolite (en famille)
- 2e prix : peluche lynx ou livre du parc ou 4 entrées cinéma
- 3e prix : escape-game dans un site culturel
- Pour les lots du 4eme au 50 eme : Goodies du parc, paniers garnis, entrées pour sites naturels et culturels.

Les prix sont non échangeables, non modifiables et non remboursables.

Article 7 – Annonce des résultats

Les lauréats seront annoncés lors d'un événement festif le 17 décembre 2025 au Château de La Petite Pierre, et contactés directement.

Article 8 – Droit à l'image et propriété intellectuelle

En participant, les enfants (avec accord parental) autorisent le SYCOPARC à utiliser leur œuvre pour des publications (site, réseaux, expositions), avec le prénom, l'âge et la commune.

Les œuvres restent propriété de l'auteur mais une licence gratuite et non exclusive est accordée au SYCOPARC.

Article 9 – Protection des données personnelles

Les données sont utilisées uniquement pour la gestion du concours. Aucune cession à des tiers.

Conformément à la loi Informatique et Libertés et au RGPD, les participants peuvent exercer leurs droits à l'adresse : contact@parc-vosges-nord.fr

Article 10 – Responsabilité

Le SYCOPARC se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le concours en cas de force majeure. Il décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement Internet.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation intégrale du présent règlement. Aucune réclamation ne sera recevable contre les décisions du jury.